



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 128981

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dégrèvement de la taxe foncière sur la propriété non bâtie pour les départements reconnus en calamité agricole. Elle lui demande de bien voir lui faire un point de la procédure à suivre pour les agriculteurs et les éventuels recours qui s'ouvrent à eux si le dégrèvement ne couvre pas l'étendue des dégâts subis.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128981

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1777

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)